

Le curé

Ecclésiastique chargé d'une paroisse, le curé tient une place centrale dans la société de l'Ancien Régime. Il est bien rare qu'on n'en compte pas quelques-uns parmi les frères de ses ancêtres.



Le Catéchisme.
Tableau de Meunier.
Le Petit Journal,
en juin 1898.

À SAVOIR

Il existe 2 sortes de clercs : les réguliers, qui vivent dans un couvent, et les séculiers qui vivent dans le siècle. Ce clergé est divisé en 2 ordres : le premier comprend les évêques, abbés et chanoines, le second est composé des curés et vicaires.

Les conditions d'existence du curé sont bien loin d'être idéales : clerc de second ordre, il est souvent pauvre et méprisé par sa hiérarchie.

La paroisse

La paroisse, subdivision du diocèse, est une circonscription religieuse, représentant à la fois un territoire et une communauté d'«âmes», confiée à un curé. Sous l'Ancien Régime, elle constitue aussi la cellule de base de l'Administration. Une ville comprend plusieurs paroisses, et une paroisse rurale peut regrouper plusieurs hameaux. Chacune d'elle a son clocher, dédié à un saint patron.

La paroisse est au centre de la vie. Sous l'Ancien Régime, l'acte de baptême est la seule base légale de l'existence de quelqu'un. Mariages et enterrements sont religieux, les cloches rythment le quotidien et l'église sert de salle de réunion.

Un curé influent

Le curé occupe donc une place privilégiée. Outre la pastorale, il est chargé de tenir le registre des baptêmes, des mariages et des sépultures, et d'assumer certaines tâches administratives : diffusion des ordonnances royales, auxiliaire de justice... Souvent issu du pays, menant une vie modeste, il est très écouté de ses paroissiens qui lui demandent son assistance matérielle et spirituelle, spiritualité souvent teintée de superstitions. On le sollicite ainsi pour faire fuir les orages, bénir les récoltes ou chasser les mauvais sorts.

Au XIX^e siècle, le curé garde une grande part de son aura, mais son statut s'effrite. Dans les régions christianisées, on vénère encore l'image, souvent enjolivée, du «bon curé de campagne» qui, visitant les familles, assistant les pauvres et vivant en ascète, est parfois assimilé à un saint, tel le curé d'Ars. Dans les villes et dans les pays en voie de déchristiani-



B - © Ernest Roger/Roger-Viollet

sation, au contraire, le prêtre, exposé à toutes les médisances, vit dans une grande solitude morale. Mais partout, au cours de ce siècle, après la parenthèse révolutionnaire qui a provoqué la mort ou la déportation de milliers de curés, la pratique religieuse reste plus faible qu'aux siècles précédents, malgré la multiplication des pèlerinages et des missions.

La concurrence des notables

Dans les campagnes, le curé est, avec le seigneur, un notable incontesté même s'il doit compter avec la fabrique (assemblée de villageois, composée de 3 marguilliers, qui gèrent le temporel de l'Église : l'église, le presbytère, l'enclos paroissial...).

Après la Révolution, le maire, représentant l'État, prive le curé de son rôle administratif. En 1882, la loi sur l'enseignement public et obligatoire fait de l'instituteur laïc un autre concurrent redoutable : instituteur « du diable » et curé deviennent ennemis jurés.

« Un tas de manants trempés dans l'encre »

Cette formule d'un moine cistercien montre combien le curé est méprisé par sa hiérarchie. Appartenant au second ordre du clergé séculier, le curé est souvent pauvre, peu instruit et surtout roturier, puisqu'il vient de la moyenne bourgeoisie urbaine ou de la paysannerie aisée. Il bénéficie cependant des privilèges accordés aux clercs, entre autres l'exemption d'impôt et de service militaire. Pour accéder à la prêtrise,

il faut avoir plus de 24 ans, avoir bonne réputation, n'être ni bâtard, ni fils de prêtre encore moins d'hérétique. Les premiers séminaires s'ouvrent au XVII^e siècle. Ils ont pour but d'instruire les prêtres qui, bien que peu cultivés, savent lire et écrire, et surtout de les rendre dociles avec les

évêques qui ont tout pouvoir sur eux.

Au XIX^e siècle, beaucoup de curés sont devenus des érudits qui s'adonnent à l'archéologie, à l'histoire ou à la botanique. La prêtrise est ainsi un bon moyen de promotion sociale et intellectuelle.

Curé « crotté »

Pourtant, le curé, surtout dans les campagnes, est souvent « crotté », c'est-à-dire pauvre. Sous l'Ancien Régime, on distingue :

- **Les curés bénéficiaires ou décimateurs** qui vivent des dîmes et du produit des terres attribuées à l'Église. Exploitant agricole, le curé consacre alors plus de temps à ses affaires qu'à celles du Ciel !

- **Les curés à portion congrue** qui reçoivent de l'évêque, de l'abbaye ou du seigneur, un salaire, complété par le casuel (argent perçu lors des baptêmes ou sépultures), ce qui ne suffit pas à vivre décemment.

La cure, bénéfice mineur, est tenue pour un bien patrimonial qu'on peut céder par le biais de la résignation : le curé en place démissionne en faveur d'un bénéficiaire qu'il choisit lui-même. C'est pourquoi l'évêque nomme finalement une minorité de curés. Au XIX^e siècle, les prêtres sont payés par l'État ou la commune, jusqu'à la loi de séparation de l'État et de l'Église de 1905.

Florence Fourré-Guibert

Photo de famille en 1895.

Le jardin de curé

Près de l'église ou du presbytère se trouve souvent un jardin clos où fruits et légumes assurent l'ordinaire du curé, les plantes médicinales soignent les petits maux, les fleurs ornent l'église. Avec ses plantes à connotation religieuse (lis, buis, vignes, figuier...) et son plan en croix, ce jardin est aussi un lieu de méditation.

Curé avec une paroissienne. Gravure, XIX^e siècle.



C - © Roger-Viollet